

**LE CENDRE**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 9 décembre 2021.

Date de la séance : 15 décembre à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 3

Absents : 5

**Présents** : - Mme Jacqueline BOLIS – MM Damien BONJEAN -, Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU – Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Vanessa PASDELOUP - MM Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS – Mme Sylvie PARIS procuration à M. Jacques DUBOISSET - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Paul PRESLE**Absents** : Mmes Nastascia ACCOT - Sandrine BONNET - M. Ludovic DEPLAGNE - M. José MAGALHAES – Mme Valérie MONTEIRO**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.**N°21/12/015/006****OBJET : Charges de personnel : subvention exceptionnelle accordée à l'Orchestre d'Harmonie Le Cendre (O.H.L.C.).**

Madame BOLIS rappelle aux conseillers que chaque année, le Conseil Municipal alloue à l'OHLC une subvention exceptionnelle destinée à permettre à l'association de lui rembourser les charges de personnel des 2 professeurs de musique mis à sa disposition.

Fin 2021, le service comptabilité a finalisé le calcul du montant exact de ces charges qui s'élèvent à 10 876,47 €.

Il convient donc d'accorder à l'OHLC une subvention exceptionnelle de ce montant, dépense affectée à l'exercice budgétaire 2021.

Madame BOLIS indique que ce point a été présenté à la commission « personnel communal » au cours de sa réunion du 7 décembre 2021.

Elle invite le Conseil Municipal :

- à valider le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 876,47 € à l'OHLC.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**



Le Maire,

**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le

Reçu en préfecture le

La Directrice Générale des Services,

**Caroline SOULIGOUX.**